

LA LETTRE DE LA DSDEN 31

La lettre Hebdo est une lettre d'information adressée à l'ensemble des agents, de la Haute-Garonne, rattachés au 1^{er} degré.

Sa vocation première est de centraliser la plupart des communications qui émanent de la DSDEN 31 et de les transmettre une fois par semaine, le jeudi.

(N.B : certaines communications urgentes pourront être envoyées à d'autres dates).

En fonction de l'actualité, différentes rubriques baliseront cette lettre avec des thématiques administratives (« fonctionnement de l'école », « gestion des personnels »), pédagogiques (« pédagogie et partenariat »), numériques (« le numérique au service des directeurs ») ...

A diffuser à l'ensemble des enseignants de l'école ou de l'établissement

SOMMAIRE :

- **Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne**
- **Fonctionnement de l'école**
 - ✓ Circulaire natation 1^{er} degré
 - ✓ L'accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école (APADHE)
 - ✓ Rappel circulaire de rentrée accidents scolaires
- **Gestion des personnels**
 - ✓ Remboursement forfaitaire de la cotisation « protection sociale » de santé
- **Focus**
 - ✓ Changement d'école et radiation
- **Pédagogie et partenariat**
 - ✓ Semaine olympique et paralympique
 - ✓ 30 minutes d'activité physique quotidienne rugby
 - ✓ 6^{ème} édition du concours « découvrons notre constitution »
 - ✓ Semaine de l'Economie Sociale et Solidaire
 - ✓ « Cinéma 1€ » de la SRIAS Occitanie
 - ✓ Semaine « planète en jeu »

 [Retrouvez ici les anciens numéros de la lettre hebdo](#)

Coronavirus Covid 19 : Mesures pour les écoles de la Haute-Garonne

Le protocole sanitaire applicable dans les écoles de Haute-Garonne est de niveau 2 (jaune).

Le protocole de contact-tracing prévoit, quel que soit le niveau de protocole applicable :

- Après un cas confirmé, poursuite des apprentissages en présentiel pour les élèves testés négatifs (Le dépistage relèvera des parents)
- Apprentissages à distance pour les élèves testés positifs et isolement pendant 10 jours avant retour en classe
- Les familles sont invitées à réaliser un nouveau dépistage au bout de 7 jours

⇒ [Mise à jour de la FAQ](#)

⇒ [Protocole de contact-tracing](#)

⇒ [Infographie contact-tracing](#)

⇒ [Courrier information aux responsables légaux](#)

⇒ [Courrier information représentants légaux - cluster](#)

Fonctionnement de l'école

- **Circulaire natation premier degré**

Inscrit dans les programmes, le « savoir nager » doit être une préoccupation prioritaire pour les écoles de la Haute-Garonne.

Au cours de sa scolarité primaire, l'élève devra valider son « savoir nager » permettant d'une part aux professeurs d'EPS d'avoir une connaissance du niveau des élèves entrant en 6^e et d'autre part d'établir un bilan départemental des acquisitions des élèves du premier degré en natation.

⇒ [La circulaire départementale](#)

⇒ [Le règlement départemental natation 2021-2022](#)

⇒ [Test d'aisance aquatique](#)

- **L'accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école (APADHE)**

Le public concerné : tout élève inscrit dans une école ou un établissement scolaire du 1^{er} ou du 2nd degré, dont la scolarité risque d'être interrompue, pour raison de santé physique ou psychique pour une période minimale de deux semaines consécutives (hors vacances scolaires), ou pour les maladies évoluant sur une longue période, trois semaines discontinues.

De manière très exceptionnelle et dans les mêmes conditions, peuvent être concernés les enfants en situation de difficultés sociales majeures pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) et empêchés de fréquenter temporairement leur école ou leur établissement scolaire.

⇒ [La note départementale avec le procédure de demande](#)

- **Rappel circulaire de rentrée accidents scolaire**

Si l'accident entraîne un dommage corporel nécessitant des soins et par la suite, une consultation médicale, une déclaration d'accident scolaire doit être rédigée par le directeur dans un **délai de 48h**.

La déclaration est à compléter selon le modèle joint.

Un exemplaire est transmis à l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription qui enverra le rapport revêtu de son visa **par courrier postal à la DAEPS 1**

L'IEN doit être informé sans délai lorsque la gravité de l'accident ou ses conséquences l'exigent.

Remarque : il n'est pas nécessaire de faire une déclaration :

- pour les accidents n'entraînant pas de dommage corporel mais seulement des dégâts matériels (bri de lunette par exemple...)
- sur le trajet dès lors que les élèves ne sont plus placés sous la surveillance d'un membre de l'enseignement public.

⇒ [La circulaire](#)

⇒ [Formulaire 1^{er} degré modifiable](#)

⇒ [Formulaire 1^{er} degré PDF](#)

Gestion des personnels

- **Remboursement forfaitaire de la cotisation « protection sociale » de santé**

La réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics initiée par l'ordonnance du 17 février 2021 prévoit que les employeurs publics de l'État remboursent à leurs agents, à compter du 1er janvier 2022, une partie des cotisations de protection sociale complémentaire. Le décret n° 2021-1164 du 8 septembre 2021 publié au Journal officiel le 9 septembre 2021, précise notamment les conditions d'application de ce dispositif de remboursement transitoire.

Si vous êtes adhérents à la MGEN et que votre cotisation mutuelle est prélevée sur votre salaire avant son versement (agents en situation de précompte – cf. bulletin de salaire disponible sur [ENSAP](#)), vous recevrez automatiquement le remboursement de 15 € **sans démarche de votre part**.

Pour les autres personnels, afin d'obtenir ce remboursement forfaitaire, nous vous proposons d'utiliser l'outil numérique **Colibris**.

⇒ [Le courrier d'information](#)

Focus

- **Changement d'école et radiation**

En cas de changement d'école, la directrice ou le directeur de l'école d'origine délivre aux responsables légaux un certificat de radiation du registre des élèves inscrits sur lequel est précisé la situation scolaire.

La directrice ou le directeur d'école **informe, sans délai le maire de la commune** de la mesure de radiation et le cas échéant le maire de la commune de résidence des parents.

L'état des mouvements d'élèves doit être fourni au maire aussi souvent que nécessaire.

Pédagogie et partenariat

- **Semaine Olympique et Paralympique**

La semaine Olympique et Paralympique (SOP) aura lieu du **24 au 29 janvier 2022**. Cette 6ème édition sera l'occasion d'aborder la thématique du **sport pour l'environnement et le climat**.

⇒ [Le guide de la SOP 2022](#)

⇒ [Inscriptions](#)

Le kit de présentation SOP 2022 vous sera transmis dès confirmation de l'inscription.

- **30 minutes d'activité physique quotidienne rugby**

10 fiches de 30 minutes d'APS rugby du cycle 1 au cycle 3 vous sont proposées par la ligue Occitanie rugby.

⇒ [Les fiches](#)

- **6^{ème} édition du concours « découvrons notre constitution »**

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le Conseil constitutionnel organisent conjointement le concours « **Découvrons notre Constitution** ». Ouvert du cycle 3 à la terminale, ce concours propose aux élèves de réaliser un travail collectif qui, en favorisant la connaissance de la Constitution et des grands principes qui fondent la République française, développe leur culture juridique et civique.

⇒ [Le courrier](#)

⇒ [Le règlement du concours](#)

Inscription au concours jusqu'au **vendredi 13 mai 2022**

- **Semaine de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)**

Portée par L'ESPER, l'OCCE et Coop FR, la « **Semaine de l'ESS à l'Ecole** » vise à **promouvoir l'ESS à l'Ecole**. De la maternelle au lycée, cette action offre un cadre pour faire découvrir l'ESS et permettre aux élèves de mieux appréhender le mode d'entreprendre en collectif.

La 6^{ème} édition aura lieu du **28 mars au 2 avril 2022**.

⇒ [Le communiqué](#)

Pour participer cliquer [ici](#)

- **« Cinéma 1€ » de la SRIAS Occitanie**



Pour vous permettre de profiter d'une sortie en famille au cinéma, la SRIAS vous propose pour les fêtes de fin d'année de profiter d'une place par membre de votre foyer fiscal à utiliser à la date de votre choix

⇒ [La plaquette d'information](#)

Préinscription en ligne à partir du **lundi 06 décembre 13h** [ici](#)

- **Semaine « planète en jeu »**

L'atelier **Canopé 31** organise avec plusieurs partenaires, **du 8 au 11 décembre 2021**, une semaine « **Planète en jeux** », **dédiée à l'environnement et à l'écologie** à l'atelier Canopé 31 (au centre-ville de Toulouse) et une partie en ligne. **Tout l'évènement est gratuit.**

⇒ [Le courrier d'information](#)

Contact :

directeurshautegaronne@ac-toulouse.fr

Olivier Vanderstraeten

05 36 25 88 29 / 06 09 49 15 36